Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260709-20260151-DE

Centre Communal d'Action Sociale

Commune de MAXENT

Ille-et-Vilaine

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **monsieur Ange PRIOUL, Président.**

Date des convocations : le 1er juillet 2026

Présents : **Maëlys Barbier, Serge Baucher, Soizic Blot, Pierrette Daniel, Annie Hervé, Audrey Hirou Robert, Dalila Jazuel, Isabelle Joubrel, Ange Prioul.**

Absente excusée : **Marie-Claude Simon** ----------

Absent : **Roland Pépin** ----------

2026/015 : Plan canicule activé le 22 juin 2026

Le lundi 22 juin dernier Météo-France plaçait le département d'Ille-et-Vilaine au niveau de vigilance canicule rouge jusqu'à jeudi 25 juin.

Monsieur le Président remercie les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur action envers les personnes âgées et vulnérables. Monsieur Le Rolland, directeur de la résidence Le Grand Champ s'est associé à l'action en proposant aux personnes isolées de bénéficier d'une salle climatisée au sein de l'établissement.

Les services de la Préfecture ont recensé et diffusé une carte indiquant les collectivités mettant à disposition un accueil climatisé. Ce vendredi 10 juillet à 12 heures, l'alerte ROUGE canicule sera à nouveau activée. Une information est diffusée sur panneau pocket, informant les personnes vulnérables de la possibilité de séjourner quelques heures dans une salle climatisée à l'EHPAD.

Au cours de l'année 2026 il n'y a pas eu de nouvelles inscriptions au registre canicule. Chaque membre est invité à inciter les personnes âgées à s'inscrire. Madame Blot évoquera lors du repas des aînés, les différentes périodes de canicule activées au cours de l'année et l'importance de répertorier les personnes vulnérables. Madame Hirou Robert indique que les personnes suffisamment mobiles sont souvent les plus vulnérables, contrairement aux personnes plus dépendantes qui sortent peu et qui bénéficient d'aide à domicile, du passage des infirmiers, etc.

Il est précisé aux bénévoles des différents secteurs de contacter la mairie si des difficultés étaient rencontrées : appel sans réponse, visite sans succès. Le secrétariat se chargerait de prendre contact avec les personnes référentes lors de l'inscription sur le registre.

Pour extrait conforme,

Le Président

MAIRIE DE MAXENT 35380